Jean-Baptiste André Godin à monsieur Schülzemberger, 10 avril 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation1 p. (333r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Schülzemberger, 10 avril 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45461

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 avril 1866
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireSchülzemberger
Lieu de destinationInconnu

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45461?context=pdf

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin informe son correspondant qu'il fait appel du jugement du tribunal de Vervins et qu'ainsi la réunion d'expertise prévue le jeudi 12 avril n'a pas lieu d'être, l'appel étant suspensif des opérations d'expertise. Il lui signale qu'il adresse le même avis à messieurs Poinsot et Juette.

Mots-clés

Consultation juridique, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- Jacquet, François Alphonse
- Juette [monsieur]
- Poinsot [monsieur]

Lieux citésVervins (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45461?context=pdf

Guise le 10 avril 1863

Monsieur

J'ai l'honneur de vous donner avis que par suite de l'appel que j'ai formé du jugement de Vervins et que j'ai fait signifier au sieur Jacquet il n'y a pas lieu à la réunion fixée à jeudi 12 courant cet appel étant suspensif des opérations de l'expertise

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments de parfaite considération

Godin

P.S. J'adresse même avis à Messieurs Poinsot et Juette

Monsieur Schützenberger